



L'UNAC SEULE GAGNE LE PROCÈS DÉGEL

Juillet 2022

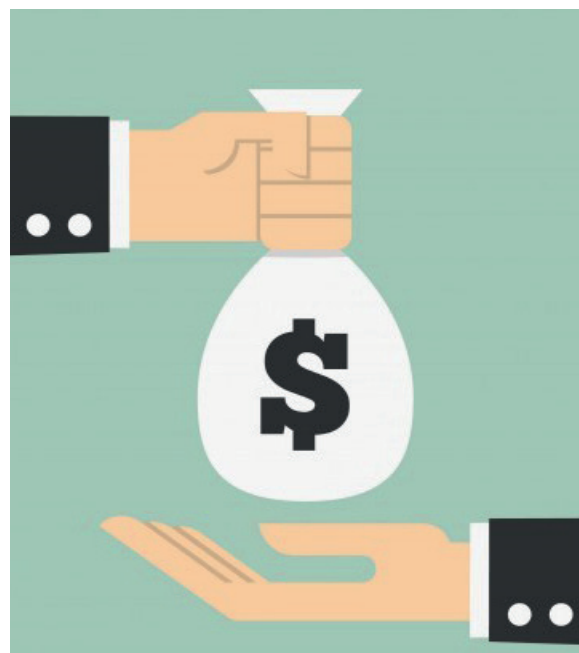


Depuis 2018, **l'UNAC seule** se bat en justice contre Air France pour faire respecter l'Accord Transform relatif au **gel et dégel des échelons PNC** et pour faire appliquer le principe fondamental de droit qui consiste en une égalité de traitement entre tous. **La justice nous a donné raison pour la 2ème fois** puisqu'après une victoire en 1ère instance en 2020, **la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement du Tribunal Judiciaire.**

AIR FRANCE EST CONDAMNÉE

Le jugement confirme bien qu'**Air France a violé l'Accord Transform 2013-2016 et le principe d'égalité de traitement entre les PNC et les PNT** dont le gel des classes a été limité à la stricte période du gel, en procédant à un rattrapage des salaires des pilotes. **Air France est donc condamnée à repositionner TOUS les PNC concernés au niveau d'échelon** correspondant à leur ancienneté conformément à la mesure de dégel se limitant à la stricte période du Plan Transform et à **procéder au rattrapage salarial** des PNC concernés.

Pour cela, il faut **saisir le Conseil de Prud'hommes** et l'UNAC peut vous y aider.



**L'UNAC OBTIENT RÉPARATION POUR TOUS
SI VOUS VOULEZ FAIRE VALOIR VOS DROITS
CONTACTEZ L'UNAC**

Adhérez en ligne sur notre site : www.unac.asso.fr

Suivez-nous sur le Galley 